



GUADELOUPE  
Direction Générale Adjointe du Développement du Territoire  
Et des Infrastructures

\*\*\*\*\*

Pôle Développement Durable du Territoire et du Patrimoine

\*\*\*\*\*

Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat

\*\*\*\*\*

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté n° 2018.05.42 du 29 mai 2018,

Le Maire de la Commune de PETIT-BOURG a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de Plan local Urbanisme, du 18 juin 2018 au 18 juillet 2018 inclus, soit pendant 31 jours consécutifs.

Madame Maryvonne BAPTISTIDE a été désigné commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de BASSE-TERRE en vue de procéder à l'enquête publique.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public à la Direction Générale Adjointe du Développement du Territoire et des Infrastructures, pendant la durée de l'enquête, du 18 juin 2018 au 18 juillet 2018 inclus, aux heures et jours suivants :

- Le(s) lundi, mardi, jeudi : de 8 heures à 16 heures 30
- Le (s) mercredi, vendredi : de 8 heures à 13 heures

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

**Madame LE COMMISSAIRE ENQUETEUR**

**Plan Local d'Urbanisme de Petit-Bourg**

**Mairie**

**Direction Générale Adjointe du Développement du Territoire et des Infrastructures**

**1, Rue Etienne Portécop – Cité Bellevue Nord**

**97170 PETIT-BOURG**

L'évaluation environnementale du projet de PLU qui figure dans le rapport de présentation, son résumé non technique et l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement seront joints au dossier d'enquête publique.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Ville de PETIT-BOURG dès la publication du présent arrêté. *Il sera, en outre, également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : [www.ville-petitbourg.fr](http://www.ville-petitbourg.fr)*

*Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à [dadt@ville-petitbourg.fr](mailto:dadt@ville-petitbourg.fr). Elles sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.*

Le commissaire enquêteur sera présent à la **Direction Générale du Développement du Territoire et des Infrastructures**, pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
VILLE DE PETIT-BOURG

DATE	HEURES
Lundi 18 juin 2018	9 heures à 12 heures
Mercredi 27 juin 2018	9 heures à 12 heures
Samedi 7 juillet 2018	9 heures à 12 heures
Jeudi 12 juillet 2018	9 heures à 12 heures
Mercredi 18 juillet 2018	14 heures à 17 heures

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront déposées à la DGADTI de la ville de PETIT-BOURG, Direction Générale Adjointe du Développement du Territoire et des Infrastructures et à la préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. *Il sera également publié sur le site Internet [www.ville-petitbourg.fr](http://www.ville-petitbourg.fr)*

Au terme de l'enquête publique, le Conseil municipal de Petit-Bourg se prononcera par délibération sur l'approbation générale du PLU.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de **Madame Peggy LUCIDE, Directeur de l'Urbanisme et de l'Habitat.**

Fait à Petit-Bourg, le  
Le Maire,

29 MAI 2018

Guy LOSBAR

